LE LOROUX BOTTEREAU

LISTE DES DÉLIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	Date de décision	Thématique	Approbation/Rejet	Accusé de réception	Date de l'AR
DB200922-11	Avis sur demande de dérogation à la règle	20/09/2022	Administration générale-Repos dominical	Aprouvée à l'unanimité	044-2144008-20220926-DB200922-11	26/09/2022
DB200922-12	Modification sur la composition	20/09/2022	Administration générale-Comités	Aprouvée à la majorité (3 abstensions)	044-2144008-20220926-DB200922-12	26/09/2022
DB200922-13	Modification de la délibération portant sur la désignation des membres du Conseil Municipal	20/09/2022	Administration générale-Conseil d'administration du CCAS	Aprouvée à la majorité (3 abstensions)	044-2144008-20220926-DB200922-13	26/09/2022
DB200922-14	Attribution des subventions exceptionnellesaux associations participantes	20/09/2022	Commission Moyens Généraux Communication Sécurité Fête de la musique	Aprouvée à l'unanimité	044-2144008-20220926-DB200922-14	26/09/2022
DB200922-15	Fixation d'un tarif	20/09/2022	Commission Moyens Généraux Communication Sécurité Activité périscolaire-aide aux leçons	Aprouvée à la majorité (1 abstension)	044-2144008-20220926-DB200922-15	26/09/2022
DB200922-16	Convention financière-Subvention	20/09/2022	Commission Moyens Généraux Communication Sécurité Centre Hospitalier Sèvre et Loire	Aprouvée à la majorité (1 abstension)	044-2144008-20220926-DB200922-16	26/09/2022
DB200922-17	Accord de principe sur garantie d'emprunt au profitd'Alantique Habitations	20/09/2022	Commission Moyens Généraux Opération "La Liotterie" (31 logements sociaux")	Aprouvée à l'unanimité	044-2144008-20220926-DB200922-17	26/09/2022
DB200922-18	Modification du tableau des effectifs	20/09/2022	Commission Moyens Généraux Communication Sécurité Ressources Humaines	Aprouvée à la majorité (3 abstensions et 1 contre)	044-2144008-20220926-DB200922-18	26/09/2022
DB200922-19	Prestation de calcul des allocations d'aideau retour à l'emploi : convention avec le CDG 44	20/09/2022	Commission Moyens Généraux Communication Sécurité Ressources Humaines	Aprouvée à l'unanimité	044-2144008-20220926-DB200922-19	26/09/2022
DB200922-20	Modification de règlement de fonctionnement	20/09/2022	Enfance jeunesse et familles-accueil périscolaire	Aprouvée à la majorité (2 abstensions et 1 contre)	044-2144008-20220926-DB200922-20	26/09/2022
DB200922-21	Convention de partenariat	20/09/2022	Culture Loisirs-Centre Hospitalier Sèvre et Loire	Aprouvée à la majorité (2 abstensions)	044-2144008-20220926-DB200922-21	26/09/2022
DB200922-22	Vente d'une parcelle communale n° BV 11	20/09/2022	Développement urbain et Patrimoine-affaires foncières	Aprouvée à l'unanimité	044-2144008-20220926-DB200922-22	26/09/2022
DB200922-23	Enquête publique préalable au déclassement-village du Tertre	20/09/2022	Développement urbain et Patrimoine-affaires foncières	Aprouvée à l'unanimité	044-2144008-20220926-DB200922-23	26/09/2022
DB200922-24	Convention d'étude	20/09/2022	Développement urbain et Patrimoine-Lycée Livet	Aprouvée à l'unanimité	044-2144008-20220926-DB200922-24	26/09/2022
DB200922-25	Le Clos des Blanches	20/09/2022	Développement urbain et Patrimoine-dénomination de voie	Aprouvée à l'unanimité	044-2144008-20220926-DB200922-25	26/09/2022
DB200922-26	Modification des statuts	20/09/2022	Intercommunalité-Communauté de communes Sèvre et Loir	Aprouvée à l'unanimité	044-2144008-20220926-DB200922-26	26/09/2022

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être demandées au Service des Assemblées.

Affichage en Mairie du Loroux-Bottereau et mise en ligne sur le site internet de la commune : le 27 septembre 2022

Retrouvez le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2022
sur le site internet de la Mairie https://www.loroux-bottereau.fr

MAIRIE du LOROUX-BOTTEREAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
44 (LOIRE-ATLANTIQUE)

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-11
9.1.5

DÉLIBERATION N° DB200922-11 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 18
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Absent : GLÉMOT Philippe

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Repos dominical
Avis sur demande de dérogation à la règle

Le préfet de Loire-Atlantique sollicite l'avis de la commune concernant une demande de La Banque Française Mutualiste relative à une dérogation à la règle du repos dominical le dimanche 25 septembre 2022 pour la participation d'un salarié responsable de développement commercial aux Virades de l'Espoir au Loroux-Bottereau.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le courrier du Préfet de Loire-Atlantique en date du 23 août 2022,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable sur la demande de dérogation de La Banque Française Mutualiste à la règle du repos dominical le dimanche 25 septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-11-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-12
5.2.6

DÉLIBERATION N° DB200922-12 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 18
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Absent : GLÉMOT Philippe

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Comités
Modifications sur la composition

Dans la perspective de modifications de délégation pour deux adjoints (Sylvie POUPARD-GARDÉ et Samuel MÉNARD), il s'avère nécessaire de revoir la composition du comité Culture et Loisirs.

Par ailleurs, Laurent BLANCHÉ, adjoint au Maire, souhaite se retirer du comité Solidarités et Santé du fait de sa mobilisation importante sur sa délégation et ses contraintes professionnelles.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions),

VALIDE la composition des comités suivants :

	Vie Sportive		Culture et Loisirs
1	**Samuel MENARD**	1	**Samuel MENARD**
2	Damien VIAUD	2	Sylvie POUPARD-GARDE
3	Philippe GLEMOT	3	Magdalena BARDIN
4	Mélanie SOUCHET	4	Françoise REDUREAU
5	Cédric CEREZ	5	Thomas LEROY
6	Thierry BONNIN	6	Sylvie MARTIN
7	Citoyen(e)	7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)	8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)	9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)	10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)	11	Citoyen(e)

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-12-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Solidarités et Santé	
1	**Sylvie POUPARD-GARDE**
2	Carla HARNOIS
3	Magdalena BARDIN
4	Françoise REDUREAU
5	Claudine LETOURNEUX
6	Klervi LAGADEC
7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)

Espaces Verts Voirie Cadre de Vie Bâtiments	
1	**Laurent BLANCHÉ**
2	Thomas LEROY
3	Marie-Line LEROY
4	Jean-Jacques CHOUBRAC
5	William DUCHIER
6	Olivier RAMOS
7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)

Enfance Jeunesse et Familles	
1	**Maryse JEANNIN-MAHIEU**
2	Marie-Line LEROY
3	Lénaick COLIN
4	Freddy GILBERT
5	Philippe GLEMOT
6	Thierry BONNIN
7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)

Vie Economique et Attractivité	
1	**Pierre AHOULOU**
2	Mélanie SOUCHET
3	Wilfrid GLEMIN
4	William DUCHIER
5	Damien VIAUD
6	Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD
7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)

Développement Urbain et Patrimoine	
1	**Sandrine MILLIANCOURT**
2	Jean-Jacques CHOUBRAC
3	Thomas LEROY
4	Freddy GILBERT
5	Samuel MENARD
6	Sylvie MARTIN
7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)

Développement Durable Energies et Transports	
1	**Cédric CEREZ**
2	Maryse JEANNIN-MAHIEU
3	Carla HARNOIS
4	Wilfrid GLEMIN
5	Sandrine MILLIANCOURT
6	Klervi LAGADEC
7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)

Dialogue citoyen et Vie Associative	
1	**Claudine LETOURNEUX**
2	Lénaick COLIN
3	Carla HARNOIS
4	Pierre AHOULOU
5	Réjane SECHER
6	Yves BRELET
7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-12-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-13
5.2.4

DÉLIBERATION N° DB200922-13 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 18
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Absent : GLÉMOT Philippe

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Conseil d'administration du CCAS
Modification de la délibération portant sur la désignation des membres du Conseil Municipal

Par délibération en date du 21 juillet 2020, 7 membres du Conseil Municipal ont été désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Laurent BLANCHÉ, adjoint au Maire, souhaite se retirer du Conseil d'Administration du fait de sa mobilisation importante sur sa délégation et ses contraintes professionnelles.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise que le Conseil d'administration du CCAS comprend des membres élus en son sein par le conseil municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le maire ;
Vu l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise la procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires ;

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions),

DESIGNE Madame Françoise REDUREAU comme représentante de la Ville au sein du conseil d'administration du CCAS en remplacement de Monsieur Laurent BLANCHÉ.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-13-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-14
7.5.5

DÉLIBERATION N° DB200922-14 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 18
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Absent : GLÉMOT Philippe

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ
Fête de la musique
Attribution de subventions exceptionnelles aux associations participantes

Après deux ans de suspension du fait de l'épidémie de COVID-19, la Fête de la Musique a repris en 2022, pour une nouvelle édition le 25 juin dernier.
Le public est venu nombreux, et les associations lorousaines se sont de nouveau fortement mobilisées, pour assurer avec leurs bénévoles, la tenue des stands de bar et restauration, sur le site des différentes scènes. Suite au bilan de la Fête de la Musique du 25 juin, il est constaté un résultat positif de 2 200 € sur les ventes effectuées sur les stands.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle au profit des associations suivantes :

Associations	Montant de la subvention
Choukette et Cie	275 €
Art Tempo	275 €
Loire Divatte Roller	275 €
Club des bons amis	275 €
UNC	275 €
Basket club	275 €
Vie la joie	275 €
Ikébana	138 €
Sourire	138 €

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-14-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-14-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

DB200922-15
8.4.3

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DÉLIBERATION N° DB200922-15 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 18
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Absent : GLÉMOT Philippe

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ
Activité périscolaire « Aide aux leçons »
Fixation d'un tarif

Pour répondre à la demande des familles, le service ENFANCE propose à compter de mi-septembre 2022 une aide aux leçons pour les enfants de niveau CE1 et CE2 scolarisés à l'école publique Maxime Marchand et à l'école privée St Jean Baptiste.
Cette activité accessoire de l'accueil périscolaire a été approuvée par délibération en date du 05 juillet dernier.
Pour rappel, les objectifs poursuivis sont de :

- Réduire la journée de l'enfant en lui permettant de faire ses leçons avant de rentrer à la maison le soir ;
- Acquérir une meilleure organisation dans le travail ;
- Réviser ses leçons ;
- Gagner en autonomie.

Les lundis, mardis et jeudis : après l'école, 2 groupes de 10 enfants maximums seront accueillis dans 2 salles municipales, encadrés par un animateur qualifié.

Les horaires :

- 16h20 – 17h20 pour l'école Maxime Marchand (temps de regroupement, goûter + aide aux leçons)
- 16h30-17h30 pour l'école St Jean Baptiste (temps de trajet retour vers la MDE + goûter + aide aux leçons).

Il est proposé un tarif horaire identique à celui de l'accueil périscolaire.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 05 juillet 2022 créant l'activité « Aide aux leçons »,

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-15-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)

APPROUVE le tarif de l'activité accessoire périscolaire « Aide aux leçons » comme suit :

TYPE	TARIFS
Tarif horaire	0,85 € + QF x 0,166 %
Goûter	0,55 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

MAIRIE du LOROUX-BOTTEREAU (LOIRE-ATLANTIQUE)

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-15-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-16
7.5.6

DÉLIBERATION N° DB200922-16 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022

Nombre de membres :	en exercice :	29
	votants :	29
	présents :	19
	présents en visioconférence :	2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ
Centre Hospitalier Sèvre et Loire
Convention financière - Subvention

Dans le cadre de la vente du Pavillon Bernard Dupont situé 24 rue Pierre Sécher au Loroux-Bottereau au profit du bailleur social Podeliha, le Centre Hospitalier Sèvre et Loire avait consenti à baisser le prix de vente fixé par le service des Domaines et ce, afin de permettre la réalisation du projet de réhabilitation de ce bâtiment en Maison Relais de 18 places.

En contrepartie, afin de soutenir ce projet pour l'accueil de personnes fragiles socialement et psychiquement, il avait été convenu, en 2019, que la commune du Loroux-Bottereau octroierait une subvention d'un montant de 80 000€ visant à compenser une partie de cette moins-value.

La convention ci-annexée a donc pour objet de formaliser cet engagement financier entre la commune du Loroux-Bottereau et le Centre Hospitalier Sèvre et Loire.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)

APPROUVE le versement d'une subvention au Centre Hospitalier Sèvre et Loire et **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de cette attribution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-16-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-17
7.3.4

DÉLIBERATION N° DB200922-17 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ
Opération « la Liotterie » (31 logements sociaux)
Accord de principe sur garantie d'emprunt au profit d'Atlantique Habitations

Une opération de construction de logements, portée par le Groupe PierreVal, doit débuter prochainement rue de la Liotterie. Le projet composé de deux bâtiments comportera finalement 48 logements (17 T2, 18 T3, 11 T4 et 2 T5) dont 31 logements sociaux, 12 en accession sociale et 5 libres. Le bailleur social, Atlantique Habitations, sollicite la commune pour un accord de principe concernant la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le financement de l'acquisition en VEFA de 31 logements locatifs sociaux « La Liotterie » au Loroux-Bottereau.

Les lignes de prêts à garantir sur cette opération sont les suivantes :

- Prêt PLAI d'un montant de 576 234,00 €
- Prêt PLAI Foncier d'un montant de 310 069,00€
- Prêt PLUS d'un montant de 879 209,00 €
- Prêt PLUS Foncier d'un montant de 429 326,00 €
- Prêt Booster d'un montant de 465 000,00 €

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe sur la garantie d'emprunt à hauteur de 100% relative à l'opération mentionnée ci-dessus et **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220926-DB200922-17-DE
Date de transmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DÉLIBERATION N° DB200922-18 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ
Ressources Humaines
Modifications du tableau des effectifs

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont envisagées et sont respectivement liées à la création d'un nouveau service (France Services) et à des mobilités (départ en retraite, disponibilité, changement d'affectation). Elles concernent :

- **Pôle citoyenneté – Démocratie Participative – Affaires Internes**

Dans le cadre de l'ouverture de France Services dans le dernier trimestre 2022, 2 agents médiateurs vont être nécessaires pour animer ce service à la population. Le besoin a été estimé à 1,8 ETP (Equivalent Temps Plein) soit :

- Création d'un adjoint administratif principal de 2ème classe à 28h par semaine. L'agent qui occupera ce poste fait actuellement partie des effectifs au grade d'ATSEM principal de 2ème classe (28,10h/35). Il a bénéficié d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) entre juillet 2021 et septembre 2022. Il intègrera ce poste créé dans le cadre d'un reclassement définitif.
- Création d'un adjoint administratif territorial à 35h par semaine.

- **Pôle Technique & Aménagement**

Service Bâtiment : Création d'un adjoint technique territorial à 35h par semaine suite à la mise en disponibilité du responsable et la montée en responsabilité d'un des agents du service.
Service Entretien :

- Création d'un adjoint technique territorial à 33 h par semaine suite au départ en retraite d'un agent (suppression d'un adjoint technique territorial principal de 1ère classe à 35h par semaine). La quotité a été revue afin de tenir compte des besoins identifiés.
- Création d'un adjoint technique territorial à 35h par semaine au poste de responsable suite réorganisation.

- **Pôle Enfance Jeunesse et Vie Scolaire**

Suite demande de disponibilité, création d'un adjoint territorial d'animation à 35h par semaine pour le service APS/Pause méridienne.

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-18-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatif aux emplois de chaque collectivité ou établissement créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions et 1 contre)

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs suivantes :

EMPLOIS PERMANENTS						
SUPPRESSION			CREATION			
NOMBRE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL SUR ANNEE CIVILE	NOMBRE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL SUR ANNEE CIVILE	MOTIF
1	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35/35	1	Adjoint technique territorial (Service Entretien)	33/35	Départ en retraite
			1	Adjoint territorial d'animation (APS/Pause méridienne)	35/35	Remplacement dans le cadre d'une disponibilité
1	ATSEM principal de 2ème classe	28,10/35	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe (France Services)	28/35	Reclassement
			1	Adjoint administratif territorial (France Services)	35/35	Création de service
			1	Adjoint technique territorial (Service Bâtiment)	35/35	Remplacement dans le cadre d'une disponibilité
			1	Adjoint technique territorial (responsable entretien)	35/35	Réorganisation avec mutation interne

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

MAIRIE du LOROUX-BOTTEREAU 44 LOIRE-ATLANTIQUE

MAIRIE du LOROUX-BOTTEREAU 44 LOIRE-ATLANTIQUE

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-18-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DÉLIBERATION N° DB200922-19 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ
Ressources Humaines
Prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi : convention avec le CDG44

Pour faire face à une réglementation complexe et en évolution constante, le Centre de Gestion propose depuis le 1er janvier 2017 une prestation pour le calcul des ARE (Allocations de Retour à l'Emploi).

Les collectivités sont tenues de prendre en charge le versement des allocations chômage de leurs anciens agents privés d'emploi. Il s'agit des cas suivants :

- En cas de rupture conventionnelle
- En cas de refus de titularisation
- En cas de licenciement pour inaptitude physique (fonctionnaires IRCANTEC majoritairement)
- En cas de retraite pour invalidité
- En cas de révocation
- En cas de maintien en disponibilité pour absence de poste vacant lors d'une demande de réintégration suite à une dispo pour convenances personnelles
- Parfois suite à des démissions
- Et pour les contractuels lors des non renouvellements de contrat, mais seulement en cas de non adhésion au RAC (Régime d'Assurance Chômage)

L'objectif de ce service est de traiter juridiquement et techniquement à la place des collectivités en situation d'auto-assurance, les demandes d'allocations chômage.
La prestation inclut :

- le calcul du droit initial,
- le suivi mensuel de l'allocation
- la délivrance des documents à adresser aux allocataires (par exemple la lettre de notification des droits).

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et le CDG. Le coût de cette prestation est facturé aux collectivités

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-19-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article L.452-40
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 13 décembre 2016 décidant de mettre en place la prestation « calcul des allocations d'aide au retour de l'emploi »,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 13 décembre 2016, autorisant son Président à signer les conventions ayant pour objet le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE),
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 13 décembre 2016 fixant les tarifs pour la prestation du calcul des ARE,
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loire Atlantique en date du 16 octobre 2019 confiant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée l'ensemble du traitement des dossiers de demandes d'allocations pour perte d'emploi ainsi que le suivi mensuel des collectivités territoriales qui lui sont affiliées.
Considérant que l'indemnisation au titre des allocations chômage doit être versée par la collectivité en lieu et place de Pôle emploi conformément à la règlementation en vigueur,
Considérant que le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a mis en place une prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les conditions financières de cette prestation.
AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer avec le Centre de Gestion 44 les conventions relatives à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

MAIRIE du LOROUX-BOTTEREAU 44 (LOIRE-ATLANTIQUE)

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-19-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-20
8.2.4

DÉLIBERATION N° DB200922-20 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES
Accueil Périscolaire
Modification du règlement de fonctionnement

Au regard de la hausse des effectifs d'enfants et du nombre important de familles en attente, il est proposé de réajuster le délai d'inscription et d'annulation au service Accueil périscolaire afin de permettre une anticipation de l'encadrement des enfants, mais aussi de permettre à des familles en attente de pouvoir s'inscrire :

AUJOURD'HUI	A COMPTER DU 21/09/2022
Jusqu'à 8h le jour même	Jusqu'à l'avant-veille 8h soit un délai décalé de 48h

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement de fonction du service Accueil périscolaire

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions et 1 contre)

APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire proposée relative au délai d'inscription et d'annulation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-20-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DÉLIBERATION N° DB200922-21 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

CULTURE LOISIRS
Centre Hospitalier Sèvre et Loire
Convention de partenariat

L'association « Lire à l'hôpital » a été dissoute le 16 juin dernier, faute de bénévoles suffisants pour assurer une rotation de l'équipe. Par ailleurs, la gestion du fonds du Centre Hospitalier Sèvre et Loire devenait problématique et aucune animation n'était proposée par l'association par manque de personnes et de temps.

Dans ce contexte, le comité Culture et Loisirs a émis un avis favorable pour établir un partenariat entre le Centre Hospitalier Sèvre et Loire et la médiathèque des Quatre Vents de la Commune du Loroux-Bottereau pour l'accès à la lecture, la culture et l'information.

Ainsi, une convention de partenariat est proposée afin de cadrer l'intervention des services communaux.

La Commune du Loroux-Bottereau mettra à disposition des documents (livres, brochures, …) pour les patients, les résidents, les visiteurs et le personnel du Centre Hospitalier Sèvre et Loire, assurera régulièrement une présence au sein des locaux et pourra proposer des animations. Le temps de travail hebdomadaire pour cette activité a été estimé à 1h en moyenne.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions)

APPROUVE ce partenariat avec le Centre Hospitalier Sèvre et Loire et **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-21-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-21-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-22
3.2.1

DÉLIBERATION N° DB200922-22 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE
Affaires foncières
Vente d'une parcelle communale BV n°11

M. et Mme BERTAUD-DOLLÉ souhaitent acquérir une parcelle communale cadastrée section BV n°11 et située au droit de leur propriété au lieudit « Le Clos du Moulin Chartrie » au Loroux-Bottereau. Ce terrain d'une superficie de 8m² correspondait à l'emplacement d'un ancien transformateur.
Ce délaissé n'étant d'aucune utilité pour la commune, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la cession par la Ville du Loroux-Bottereau de la parcelle communale cadastrée section BV n°11 (8m²) au profit de M. et Mme BERTAUD-DOLLÉ
- **PRÉCISE** que cette cession interviendra au prix de 9€ HT du m² et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-22-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

DB200922-23
3.5.1

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DÉLIBERATION N° DB200922-23 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE
Affaires foncières
Enquête publique préalable au déclassement – village du Tertre

Les consorts BERNIER ont sollicité la commune pour acquérir une partie de l'espace public situé au droit de leur propriété au village du Tertre au Loroux-Bottereau.

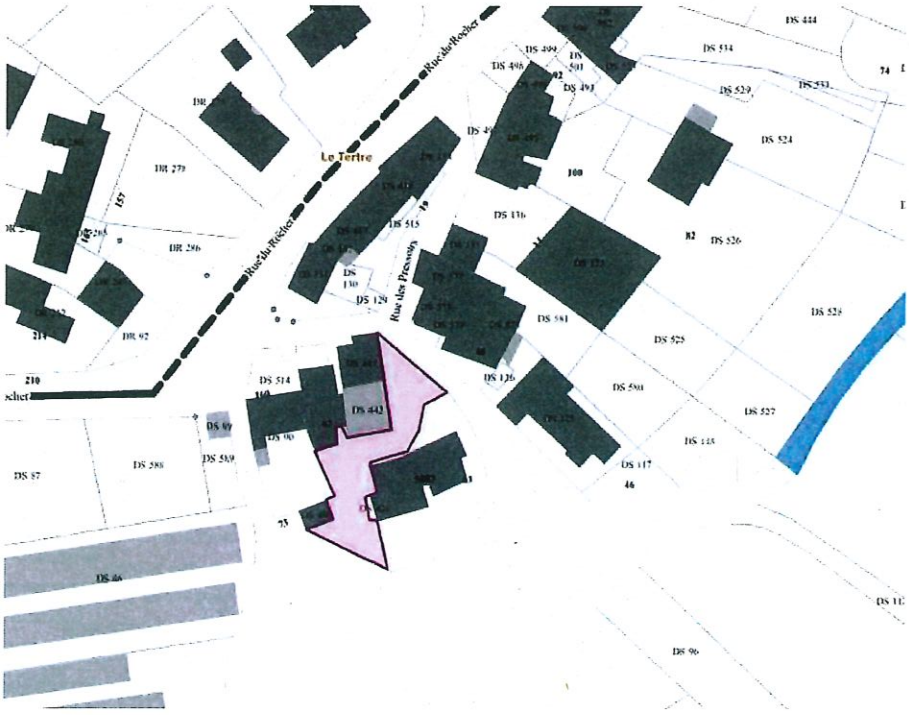

Pour céder ce bien du domaine public, il est nécessaire de le déclasser préalablement, afin de l'incorporer dans le domaine privé communal. Le recours à une enquête publique préalable semble nécessaire dans ce cas de figure. En effet, les délibérations concernant le classement ou le

Accusé de réception en préfecture
044-214401948-20220920-DB200922-23-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (art. L 141-3 du code de la voirie routière).

Après une première analyse, ce projet de déclassement a pour objet la désaffectation partielle ou totale de la voie dédiée à la circulation générale et est susceptible de remettre en cause les droits d'accès des riverains.

Dans ce contexte, une enquête publique d'une durée de 15 jours devra être organisée. Aussi, une délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale est donc proposée.

A noter que l'ensemble des frais liés à cette opération seront à la charge des demandeurs.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien sis Le Tertre du domaine public communal,
AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

MAIRIE du LOROUX-BOTTEREAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
44 (LOIRE-ATLANTIQUE)

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-23-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-24
1.3.2

DÉLIBERATION N° DB200922-24 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE
Lycée LIVET
Convention d'étude

La commune a été sollicitée par l'équipe enseignante du lycée Livet afin d'envisager un projet de partenariat avec une de leurs formations de design d'espace. Pour ces formations, les domaines d'applications sont l'architecture intérieure, le paysage et la scénographie. Les étudiants visent des métiers de conception et de maîtrise d'Œuvre.

Après échanges avec cet établissement, il a été proposé aux étudiants de prendre part à la réflexion engagée sur deux sites de la commune : l'Orangerie et la Tannerie. Ils devront ainsi formuler des propositions d'aménagement selon les besoins exprimés par les usagers et la collectivité. Ce projet sera réalisé tout au long de l'année scolaire 2022-2023.

La convention ci-jointe établit les engagements respectifs. L'étude est gratuite. A noter que la commune prendra en charge le financement de deux allers-retours des étudiants lors de la première phase d'enquête.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet de partenariat et **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer la convention avec le lycée Livet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-24-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DB200922-25
8.3.1

DÉLIBERATION N° DB200922-25 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE
Dénomination de voie
Le Clos des Blanches

Dans la perspective des constructions du lotissement « Le Clos des Blanches », il y a lieu de procéder à la dénomination de la voie qui dessert ce nouveau quartier situé sur l'arrière du site de l'hôpital Sèvre et Loire.

Après avoir entendu cet exposé, *vu le Code général des Collectivités Territoriales,*

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE la dénomination « Chemin du Clos des Blanches » et **CHARGE** Le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-25-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

DB200922-26
5.7.5

Certifié exécutoire le 26 septembre 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DÉLIBERATION N° DB200922-26 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques –BONNIN Thierry –MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

INTERCOMMUNALITÉ
Communauté de Communes Sèvre et Loire
Modification des statuts

Cette modification porte sur les points suivants :

- La modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire de la manière suivante : Gestion du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique ; ceci afin de permettre l'intégration du CLIC au sein des services de la CCSL en lieu et place du soutien financier à l'association à compter du 1er janvier 2023.

- En compétence supplémentaire : l'ajout de la protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, avec pour définition de l'intérêt communautaire : production d'énergie renouvelable : pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements communautaires ;
  Ceci afin de permettre à la CCSL de pouvoir poser des panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie renouvelable sur ses bâtiments.
  Les communes restent compétentes pour poser des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments, pour créer des centrales photovoltaïques, etc.

Cette modification est soumise à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes-membres, qui doivent délibérer dans le délai de 3 mois à compter de la notification par la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Elle sera actée par arrêté du Préfet si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable.

En cas d'absence de délibération du Conseil Municipal dans le délai imparti, l'avis de la commune est réputé favorable conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220920-DB200922-26-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération D-20220706-03 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire en date du 6 juillet 2022 portant modification statutaire relative au CLIC et à la production d'énergie renouvelable,
Vu le projet de modification des statuts de la CCSL ci-annexé,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Françoise REDUREAU

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400754-20220920-DB200922-26-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022